

Objet Convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane

Réalisé entre mai 2017 et janvier 2018, la déconstruction du barrage du Gué Giraud, ancienne réserve d'eau brute pour la production de l'eau potable de la ville de Saint Junien, a laissé réapparaître le cours de la rivière de la Glane.

Cette opération réalisée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne en partenariat étroit avec la commune de Saint Junien et la communauté de communes Porte Océane du Limousin, a marqué les esprits par son envergure, l'expertise et le professionnalisme des intervenants, les délais courts de réalisation imposés par les conditions hydrologiques mais également par l'ensemble des communications, visites de terrains, présentations ou films réalisés. Cette action a même été récompensée par les trophées nationaux de l'Eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en 2019.

Engagé dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques "Vienne médiane et ses affluents", ce projet a été entièrement financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les collectivités s'étaient également engagées à :

- définir un plan de gestion du site qui, après quelques années d'observations et d'inventaires quant à l'évolution du site, va être mis en place en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine. Une adhésion de la commune au réseau zones humides est également en discussion.
- aménager un sentier d'interprétation pour retracer l'histoire de ce lieu non plus par voie dématérialisée mais bien in situ. Avec le financement attendu du Département de la Haute Vienne et de l'Europe via des crédits LEADER, cette opération devrait débuter en 2023. Pour sa mise en place, le SABV et la commune doivent renouveler une convention d'organisation et d'intervention autour du projet du sentier d'interprétation du Gué Giraud sur la Glane.

Dans l'attente d'un nouveau projet de passerelle en amont du site qui permettrait une boucle, ce sentier d'interprétation comportera un panneau d'accueil, la sécurisation du site, des aménagements à l'intérieur des bâtiments, des aménagements pour faciliter les cheminements en zones humides sans les dégrader, 8 stations d'explication avec de multiples arrêts et sujets abordés.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération sera réparti selon le tableau suivant :

Dépenses		Financement			
Type	Montant € HT	Organismes	Dépenses éligibles	Taux	Montant net
Conception réalisation (estimation selon plan d'interprétation) Attente coût réel marché public	110.000 €	LEADER GAL Charente E Limousin	110.000 €	61,8 %	68 000 €
		Département de la Haute Vienne	100.000 € (plafond)	20 %	20 000 €
		Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	Solde	≈ 10 %	11 000€
		Commune de Saint Junien ⁽¹⁾	Solde	≈ 10 %	11 000€
TOTAL	110.000 € HT	TOTAL		100 %	110.000 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser monsieur le maire à signer celle-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la présente délibération

- AUTORISE le maire à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la convention

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité
Adoptée à la majorité
Abstention
Contre

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard